

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la salle multifonctions, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Laurence BERTRAND, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Frédéric MULLER, Isabelle DESSERTY, Evelyne DESSUILLE, Chantal CHARPENTIER, Séverine LEGRANGER, Baptiste LECAT, Bernard DHOURY, Didier VOITURONT, Emilie CHOISMIN.

Etaient absents représentés : Monsieur Fabrice LOCMONT donne pouvoir à Monsieur Stanislas BARTHELEMY, Monsieur Jonathan PETITALOT donne pouvoir à Madame Laurence BERTRAND, Madame Brigitte VASSEUR donne pouvoir à Monsieur Philippe FERCOT

Etait absente excusée : Marion FREDON

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents et représentés : 18

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire. Monsieur Bernard DHOURY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N° 98 – RUE DU FAYEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean HONGRE a adressé un courrier en date du 18 mai 2021 dans le but de vendre à la commune la parcelle cadastrée section AB n° 98, située rue du Fayel. Il précise que cette parcelle est constituée d'une bande de 1 mètre de large sur 66 mètres de long, en bordure de chaussée.

Suite à cette proposition de vente, la commune a adressé un courrier en date du 15 juin 2021 à Monsieur HONGRE l'informant de l'avis favorable au rachat de cette parcelle pour la somme de 1€ (anciennement l'euro symbolique) avec la prise en charge des frais de notaire et de bornages éventuels. Monsieur Jean HONGRE a confirmé, par courriel du 2 juillet 2021, son accord de principe à la cession pour la somme de 1€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'accepter d'acquérir la parcelle cadastrée section AB N° 98, se situant rue du Fayel et appartenant à l'indivision HONGRE, moyennant la somme de 1€ (anciennement l'euro symbolique),
- D'accepter la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération, y compris les éventuels frais de bornage
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire



MISE EN VENTE PAR L'OPAC D'UN ENSEMBLE PAVILLONNAIRE DE 10 LOGEMENTS RUE DES ERABLES ET RUE DE LA LOUVIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de l'OPAC en date du 27 décembre 2021 lui rappelant la mise en vente depuis 2008 d'un ensemble de 10 pavillons situés rue des Erables et rue de la Louvière.

Monsieur le Maire précise que deux pavillons ont déjà été vendus :

- Le premier concernait le 5 rue des Erables et un courrier d'opposition à cette vente avait été adressé à l'OPAC en date du 13 septembre 2013.
- Le deuxième concernait le 7 rue des Erables ; la commune s'était positionnée contre la vente dans un premier temps et avait émis un avis favorable dans un deuxième temps à condition que le locataire occupant soit entré dans le logement dès l'ouverture à la location du lotissement, ce qui était le cas.

Monsieur le Maire indique que la Loi ELAN du 23 novembre 2018 a simplifié la procédure de commercialisation des logements sociaux et qu'une Convention d'Utilité Sociale est actuellement en cours pour la période de 2019 à 2024 ; le plan de vente annexé à cette convention comprendra les huit logements restants.

Monsieur le Maire précise que cet organisme est tenu de nous consulter pour la vente de ces logements, puisque la commune lui a fait don des terrains pour la construction du projet et que nous avons un délai de deux mois pour nous prononcer.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise la vente des huit pavillons restants à la condition que le locataire occupe le logement depuis plus de 10 ans.

VILLE DE PONT SAINTE MAXENCE : DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'OUVERTURE DE LIGNES TER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un mail en date du 10 décembre 2021 de Madame Aline CATOIRE, conseillère municipale à Pont Sainte Maxence.

Madame CATOIRE indique que, dans le cadre de leur projet de rénovation et d'aménagement de la gare de Pont Sainte Maxence, la commune souhaiterait créer de nouvelles voies dans le but d'ouvrir de futures lignes TER en partance de Pont Sainte Maxence. L'une d'entre elles irait jusqu'à Crépy-en-Valois en passant par la ligne d'Ormoy-Villers/Boves via la bifurcation située sur notre commune, et s'arrêterait dans la gare de Longueil Sainte Marie.

Elle sollicite le soutien de la commune afin que ce projet puisse être accepté par la SNCF et par la Région.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, accepte d'apporter son soutien au projet de création de nouvelles voies dans le but d'ouvrir de futures lignes TER.

RESSOURCES HUMAINES

FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE POUR SAISINE DU COMITE TECHNIQUE – ANNEE 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- L'article 35 de la Loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale
- L'article 49 modifié de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 (2^{ème} alinéa), portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il informe les membres du conseil municipal des nouvelles dispositions règlementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables et propose de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans notre collectivité pour l'année 2022 :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TAUX %
Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes indiquant que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au*

conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Il présente donc à l'assemblée l'état des indemnités versées au cours de l'année 2021 :

NOM	PRENOM	FONCTION	INDEMNITES BRUTES MENSUELLES	INDEMNITES BRUTES ANNUELLES
BARTHELEMY	Stanislas	MAIRE	2 006.93	24 083.16
BERTRAND	Laurence	ADJOINT AU MAIRE	641.75	7 701.00
CAMUS	Guillaume	ADJOINT AU MAIRE	641.75	7 701.00
FERCOT	Philippe	ADJOINT AU MAIRE	770.08	9 241.20
HENRIQUET	Christophe	ADJOINT AU MAIRE	641.75	7 701.00
MOREL	Jacqueline	ADJOINT AU MAIRE	641.75	7 701.00
DHOURY	Bernard	Conseiller municipal délégué (depuis octobre 2021)	58.34	700.08

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été créée par l'article 79 de la loi de finances N° 2010-1657. Cette dotation résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de présenter deux projets, au titre de la DETR 2022, dont le détail suit :

- Aménagement de surélévation de voirie (rue de Bailly/D.13)
Coût HT des travaux : 54 000.00 €
Subvention calculée au taux de 40 % sur une dépense plafonnée à 150 000 € HT, soit 21 600 €
- Aménagement d'une voie douce (vélo et piétons) avec parcours sportif
Coût HT des travaux : 635 000 €
Subvention calculée au taux de 40 % sur une dépense plafonnée à 150 000 € HT, soit 60 000 €

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - ANNEE 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du plan de relance de l'économie, le gouvernement a décidé d'attribuer des crédits destinés à financer des opérations liées au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Il s'agit des projets liés à la mise en place de solutions de proximité adaptées aux difficultés de transport dans un territoire. La DSIL vise le financement d'initiatives locales s'attachant à développer les transports de proximité, pouvant prendre les formes suivantes :

- des aménagements permettant de développer l'usage des mobilités alternatives à l'usage de la voiture, notamment les mobilités actives et partagées, avec une attention particulière aux installations permettant l'intermodalité
- des services de mobilité vers les personnes limitées dans leurs déplacements en raison de leur éloignement des transports collectifs et/ou de leurs conditions sociales et financières (covoiturage, mise à disposition temporaire de véhicules.

Afin de prolonger la voie verte de la Plaine d'Estrées jusqu'à la gare de Longueil Sainte Marie et de permettre une mobilité apaisée pour les cyclistes et les travailleurs handicapés de l'ESAT qui se rendent quotidiennement à la gare, **les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de présenter ce projet, au titre de la DSIL 2022, dont le détail suit :**

- Aménagement d'une voie douce (vélo et piétons) avec parcours sportif
Coût HT des travaux : 635 000 €
Subvention calculée au taux maximal cumulé (DETR et Conseil Départemental) de 80 % soit 398 000 €

DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le conseil départemental pour les demandes de subventions suivantes :

- Aménagement de surélévation de voirie (rue de Bailly/D.13)
Coût HT des travaux : 54 000.00 €
Subvention calculée au taux de 25 % sur une dépense plafonnée à 200 000 € HT, soit 13 500 €
- Aménagement d'une voie douce (vélo et piétons) avec parcours sportif
Coût HT des travaux : 635 000 €
Subvention calculée au taux de 25 % sur une dépense plafonnée à 200 000 € HT, soit 50 000 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur ces propositions et acceptent de solliciter le conseil départemental pour l'octroi de subventions pour ces deux projets.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE – 4^{ème} TRIMESTRE 2021

N° DECISION MUNICIPALE	Date signature devis	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
2021/09/120	08/09/2021	Traçage ligne couleur bleu	A.C.A	157.50 €
2021/09/121	08/09/2021	Pantalon personnel cuisine	ECHOPPE	213.00 €
2021/09/122	13/09/2021	Chalet de Noël démontable	COLLEQUIP	7 193.04 €
2021/09/123	13/09/2021	2 lots de nattes pour école maternelle	SPORENCO	204.90 €
2021/09/124	15/09/2021	Impression petit journal	IMEDIA	474.00 €
2021/09/125	12/09/2021	Révision et entretien des instruments de l'OAE	LE PAVILLON	1 320.00 €
2021/09/126	20/09/2021	Formation opérateur certiphyto agent service technique	CFPPA	224.00 €
2021/09/127	21/09/2021	Electrodes et piles pour défibrillateur	SODIAC	807.60 €
2021/09/128	20/09/2021	Passage de fibre optique dans les écoles	HF ELECTRICITE ET RESEAU	7 579.26 €
2021/09/129	21/09/2021	Commande livres médiathèque	LIBRAIRIE DES SIGNES	562.76 €
2021/09/130	22/09/2021	Remplacement chaudière gaz au 180 rue du Fayel	CIEPIELA	6 965.08 €
2021/09/131	23/09/2021	Formation AP/CP (finances-comptabilité) d'un agent	KPMG	190.00 €
2021/10/132	01/10/2021	Insecticide contre insectes volants et dipter ball pour pompiers	DIPTER	495.00 €
2021/10/133	06/10/2021	Médailles, coupes et assiettes pour récompenses Olympiades	TROPHEES DIFFUSION	521.18 €
2021/10/134	11/10/2021	Réfection enrobés rue de Picardie - en face de la Féculerie	EUROVIA	19 181.28 €
2021/10/135	13/10/2021	Vêtements de travail service technique	TRENOIS DECAMPS	2 385.46 €
2021/10/136	20/10/2021	Matériel électrique	YESSS électrique	232.93 €
2021/10/137	20/10/2021	Cordons pour illuminations Noël	YESSS électrique	1 018.70 €
2021/10/138	22/10/2021	Entretien matériel service technique	VROMMAN	612.82 €
2021/10/139	25/10/2021	Armoire intérieure, électrodes et sacoche pour pompiers	SODIAC	352.80 €
2021/10/140	26/10/2021	Formation de formateur PIC.F - PAEPS	Secouristes LSM	1 200.00 €
2021/10/141	28/10/2021	Mallettes "Apprendre à porter secours" pour pompiers	Icône Graphic	475.01 €
2021/11/142	05/11/2021	Convention financière travaux éclairage public remplace la n° 2021/05/67	SEZEO	54 472.06 €
2021/11/143	08/11/2021	Réparation portail SMF	CPC	1 140.00 €
2021/11/144	09/11/2021	Grilles d'exposition	COMAT&VALCO	1 122.00 €
2021/11/145	20/10/2021	Fournitures pour centre animation	10 DOIGTS	581.17 €

2021/11/146	20/10/2021	Fournitures pour centre animation	PICHON	533.04 €
2021/11/147	15/11/2021	Marquages au sol et panneaux sur la commune	France PARKING	1 848.00 €
2021/11/148	19/11/2021	Sapins pour décoration de Noël	VALLEE DE BIZANCOURT	796.80 €
2021/11/149	17/11/2021	Impression petit journal	IMEDIA	474.00 €
2021/12/150	01/12/2021	Déclaration 2021 des données sociales - BL	ADICO	738.00 €
2021/12/151	02/12/2021	Guirlandes Led	DECOLUM	1 052.50 €
2021/12/152	02/12/2021	Contrat d'entretien annuel tennis et SMF	CIEPIELA	5 456.20 €
2021/12/153	02/12/2021	Ordinateur portable et unité centrale	PROXIMICRO	2 178.00 €
2021/12/154	03/12/2021	Formation "M57 : comment s'y préparer ?"	Union des Maires de l'Oise	35.00 €
2021/12/155	03/12/2021	Eclairage préau école maternelle	HF ELECTRICITE ET RESEAU	3 411.30 €
2021/12/156	06/12/2021	Construction 10 caveaux cimetière	LA MARBRERIE	15 800.00 €
2021/12/157	06/12/2021	Reprise de concessions	LA MARBRERIE	8 406.00 €
2021/12/158	08/12/2021	Fleurissement de la commune	CHAMOULAUD	4 761.19 €
2021/12/159	08/12/2021	Régulation changement de la commande générale chauffage école élémentaire	FICC LES 3 METIERS	1 116.96 €
2021/12/160	13/12/2021	Réparation chaudière mairie	CIEPIELA	214.24 €
2021/12/161	10/12/2021	Commande fournitures mairie	ALTEC	151.86 €
2021/12/162	13/12/2021	Impression des cartes de vœux	IMEDIA	395.00 €
2021/12/163	20/12/2021	Désamiantage réhabilitation école élémentaire	DIM EXPERT	576.00 €
2021/12/164	27/12/2021	Etude enfouissement réseaux basse tension rue de Rivecourt, Bois d'Ageux et rue la Ruellette	SEZEO	1 500.00 €
2021/12/165	27/12/2021	Abonnement le Parisien 2022	LE PARISIEN	551.00 €
2021/12/166	31/12/2021	Formation CPF "Formateur SST" Alain PINHAL	SECOURISTE LSM	600.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Formation : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de participer à une formation au titre du DIF élus le samedi 2 avril 2022.

Covid : Monsieur Baptiste LECAT remercie la Pharmacie CHANOT pour avoir accepté de tester tous les enfants de la classe des CE2 le jeudi 6 janvier après l'heure de fermeture de la pharmacie.

Local commercial Féculerie : Monsieur Baptiste LECAT souhaiterait connaître l'activité du futur locataire du dernier local commercial à louer à la Féculerie. Monsieur le Maire informe qu'il ne l'a pas encore rencontré mais qu'il s'agit d'un fleuriste.

Organisation des services de la mairie à compter du 1^{er} septembre 2022 : Monsieur Baptiste LECAT aimerait avoir des informations suite au futur départ de Madame Françoise DEBEAUPUIS, Directrice Générale des Services.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Françoise DEBEAUPUIS a prévu son départ à la retraite en 2023.

Madame Angélique ISAMBOURG a proposé sa candidature pour succéder à Madame Françoise DEBEAUPUIS, et celle-ci a été acceptée. Afin d'assurer une transition sereine du poste, Madame Françoise DEBEAUPUIS quittera ses fonctions de direction au 1^{er} septembre 2022 et accompagnera Madame Angélique ISAMBOURG jusqu'en 2023 tout en prenant de nouvelles fonctions restant à définir.

Madame Carine DOUAY actuellement Directrice du service animation remplacera Madame Angélique ISAMBOURG au service comptabilité et ressources humaines.

Madame Mélanie DA SILVA ayant accepté les fonctions de Directrice du centre d'animation sera nommée en lieu et place de Madame Carine DOUAY, et sera donc remplacée en tant qu'adjointe par Madame Coline ALBERT, actuellement animatrice.

Eclairage public : Monsieur Frédéric MULLER signale un manque d'éclairage à l'intersection de la rue de la Surquette et de la rue de Flandre. Monsieur le Maire confirme cette information mais précise qu'il n'a jamais eu de remontées à ce sujet de la part des administrés. Il propose de faire une étude sur ce problème et de rajouter un candélabre.

Monsieur le Maire rappelle la décision d'éteindre les éclairages publics entre 1h et 4h dans toute la commune. Il informe que lors de la dernière réunion d'adjoints, le problème d'éclairage notamment du local des pompiers, de la Maison des Associations et de la salle Pierre Cauët, surtout lors des locations, s'est posé. Plusieurs solutions sont envisagées comme de basculer l'éclairage de la Place Charles de Gaulle, s'il existe un réseau d'éclairage spécifique.

Monsieur le Maire propose également de supprimer la lanterne au milieu de la façade de la mairie et de la remplacer par le blason de la commune.

Illuminations de Noël : Monsieur Frédéric MULLER demande s'il est possible d'installer une arrivée électrique sur la place Charles de Gaulle pour éclairer les décorations de Noël. Il n'y a pas de réseau d'éclairage arrivant à cet endroit. Mesdames Isabelle DESSERTY et Séverine LEGRANGER proposent de mettre des guirlandes solaires.

Police municipale : Monsieur Baptiste LECAT souhaiterait relancer le sujet de la police municipale notamment suite aux problèmes de stationnement devant les écoles et soumet l'idée d'un partage avec la commune de Canly.

Services techniques : Monsieur Philippe FERCOT informe qu'un agent des services techniques s'est grièvement blessé le week-end dernier et que le recrutement d'un agent sera nécessaire pour le remplacer pour l'entretien des espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quarante et cinq minutes.



**Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY**